



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 17 septembre 2024  
Date de publication : 30 septembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed,	BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	---	--

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

### **Conseillers absents non représentés**

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public du bâtiment sis 9 avenue Aristide Briand**

Rapporteur : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Le bâtiment qui accueillait jusqu'à présent différentes associations, sis 9 avenue Aristide Briand à Dole, sera entièrement libéré de toute occupation à compter de l'automne 2024. Cet immeuble n'apportant pas les conditions satisfaisantes pour l'accessibilité du public et nécessitant une réhabilitation thermique importante, la Ville de Dole envisage sa mise en vente. L'immeuble bénéficie d'un emplacement de qualité à proximité du centre-ville, de la gare et de nombreux équipements privés et publics.

Par conséquent, il convient pour la Collectivité de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de ce bâtiment. La Ville engage le découpage de la parcelle cadastrée section BL n° 370 et pourra alors disposer librement de ce bien pour envisager sa vente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 18 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la désaffectation du bâtiment communal sis 9 avenue Aristide Briand ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section BL n° 370 pour une superficie de 1418 m<sup>2</sup>,
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public de l'unité foncière précitée.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- SDIF JURA-3 rue Victor Bérard-39300 Champagnole

*Fait à Dole, le 23 septembre 2024.*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX



